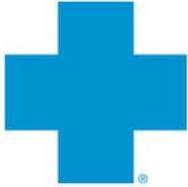




20 février 2017

Avantages sociaux

Réclamation en ligne - Croix Bleue



Vos réclamations sont maintenant disponibles en ligne. Il suffit de vous inscrire sur leur site web. Pour ce faire, rendez-vous sur le site de la Croix Bleue - <http://web-beta.medavie.bluecross.ca/fr/index> - Cliquez sur **ADHÉRENTS**, puis sur Ouvrez une session et appuyez sur le bouton **Première fois - Inscrivez-vous maintenant**.

Le délai de traitement et de remboursement d'une demande de règlement en ligne est habituellement de sept (7) jours ouvrables, par le biais du dépôt direct. Sur le site de la Croix Bleue, vous avez aussi accès à l'historique de vos transactions et il est possible d'imprimer les relevés à des fins personnelles.

De jour, de nuit et même le week-end... L'application mobile de *Croix Bleue Medavie* offre un accès rapide, fiable et convivial aux renseignements sur vos garanties.

Téléchargez-la dans [Apple App Store](#), ou [Google Play](#).

Des questions ?

Le comité Avantages sociaux a les réponses avso@ssphq.org ou 514 382-7747 - poste 3316 - Steve Morin

Droits de la personne

Formation Harcèlement en milieu de travail

Les formations paritaires sur le harcèlement psychologique vont bon train. Depuis octobre 2016, 92 membres du SSPHQ ont été formés. Et d'autres sessions sont planifiées pour cette année.

Ces formations, d'une demi-journée, sont fondées sur deux axes : *prévention* et *réparation*. Le comité Droit de la personne a contribué à sa mise en œuvre.

Vous pouvez consulter « Espace RH – Relations de travail » du site intranet d'Hydro-Québec pour y trouver plus d'information.

Autres liens d'intérêt

<http://www.cnt.gouv.qc.ca/en-cas-de/harcèlement-psychologique/index.html>

http://www.ssphq.org/includes/comites/sante/Affiche_Prevention.pdf

Des questions ?

Le comité Droits de la personne a les réponses

ddlp@ssphq.org ou 514 382-7747 - poste 3316 – Steve Morin

514 382-7747 - poste 3309 – Lyne Jubinville



N'HÉSITEZ PAS À DEMANDER CETTE FORMATION PARITAIRE À VOTRE GESTIONNAIRE : Elle est instructive et peut éviter des situations bien désagréables. Elle est offerte sous la forme d'ateliers et d'échanges collaboratifs.



Signature de cartes de membre

Date limite : le 24 février

Dans le cadre de l'élection du Comité exécutif, vous avez jusqu'à vendredi pour signer votre carte de membre afin de pouvoir exercer votre droit de vote. Pour devenir membre, contactez votre [représentant syndical](#).

Note : tout spécialiste a droit d'être défendu par le Syndicat, **mais seul un membre peut voter, proposer des améliorations, poser des questions en assemblée générale, etc.**

Les Brèves

[Les employés du secteur public méritent mieux de la part du gouvernement actuel, selon le SCFP-Saskatchewan](#). Le gouvernement saskatchewanais veut forcer les travailleurs à accepter des congés sans solde en vue d'équilibrer son budget.

[Heures supplémentaires « abusives » : les infirmières du CHU de Québec crient victoire](#). Depuis la décision arbitrale, le recours aux heures supplémentaires obligatoires a reculé de 70 %.